



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Carte famille nombreuse

Vérfié le 30 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La carte famille nombreuse est destinée aux familles ayant au minimum 3 enfants. Elle permet d'obtenir des réductions sur les voyages en train et certains avantages auprès de partenaires. La carte est renouvelable sous certaines conditions.

Première demande

Qui peut l'obtenir ?

La carte vous est attribuée si votre famille comprend au minimum 3 enfants de moins de 18 ans dont vous avez la garde (totale ou alternée).

Elle est également attribuée si vous êtes un adulte ayant eu ou élevé au moins 5 enfants.

Une famille recomposée peut bénéficier de la carte famille nombreuse. Dans ce cas, les enfants pris en considération sont ceux qui sont dans la situation suivante :

- Enfants de chaque membre du couple à condition qu'il en ait la garde (et à condition de justifier d'un jugement, par exemple un jugement de divorce fixant la résidence des enfants chez eux)
- Enfants nés de la nouvelle union

➔ **A savoir :** la carte est personnelle. Chaque membre du foyer (y compris les enfants) a sa carte.

Réductions et avantages

Réductions

La carte famille nombreuse permet de bénéficier de réductions sur le prix des billets de la SNCF ().

Taux de réduction en fonction du nombre d'enfants mineurs

Nombre d'enfants mineurs	Taux de réduction sur le billet de train
3 enfants	30 %
4 enfants	40 %
5 enfants	50 %
6 enfants ou plus	75 %

La carte est utilisable en 1^{re} et 2^{de} classe, mais la réduction est toujours calculée sur le tarif loisir standard ou tarif normal de 2^{de} classe.

En région parisienne, sous certaines conditions, la carte famille nombreuse permet de bénéficier d'une réduction de 50 % sur le réseau SNCF et RATP (). Pour connaître ces conditions, il faut se renseigner auprès de la SNCF ou de la RATP.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077
31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

▸ RATP

Informations sur les itinéraires, l'état du trafic, les horaires, les objets perdus...

Par téléphone

- Service clientèle RATP : **3424** (service gratuit + prix d'un appel)
- Objets trouvés sur le réseau RATP : **3246** (0,80 € / min + prix d'un appel)

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 21h et les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 17h

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](http://www.ratp.fr/contact/client) (http://www.ratp.fr/contact/client)

Par courrier

RATP Service clientèle
TSA 81250
75564 PARIS Cedex 12

Avantages

Certaines enseignes commerciales affichant le logo Familles nombreuses proposent également une réduction aux détenteurs de la carte familles nombreuses.

Vous pouvez consulter la liste des partenaires sur le [site internet dédié à la carte famille nombreuse](https://www.carte-familles-nombreuses.fr/) (https://www.carte-familles-nombreuses.fr/).

Comment l'obtenir ?

Vous êtes français

Pour faire une demande de carte, il faut remplir un formulaire.

Accéder au
formulaire

(https://www.oui.sncf/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

☰ Consulter la notice en ligne

- > [Notice explicative pour la constitution du dossier de demande de la carte Familles nombreuses](http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf) (http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf)

Ce document doit être accompagné des pièces suivantes :

- [Photo d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) récente pour chaque membre de la famille
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance de chaque membre de la famille
- Chèque de 19 € à l'ordre de la SNCF pour le paiement des frais de dossier

Le dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au centre de traitement Familles Nombreuses de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h
Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses
BP 20077
31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Européen

Pour faire une demande de carte, il faut remplir un formulaire.

Accéder au
formulaire

(https://www.oui.sncf/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Consulter la notice en ligne

- [Notice explicative pour la constitution du dossier de demande de la carte Familles nombreuses](http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf) (http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf)

Ce document doit être accompagné des pièces suivantes :

- **Photo d'identité** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) récente pour chaque membre de la famille
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance de chaque membre de la famille
- Justificatif de nationalité (exemple : photocopie de la carte nationale d'identité) et un justificatif de résidence en France (exemple : photocopie de la facture d'électricité). En cas de résidence et travail en France, il faut en plus joindre un justificatif d'activité en France (exemple : photocopie du contrat de travail)
- Chèque de 19 € à l'ordre de la SNCF pour le paiement des frais de dossier

Le dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au Centre de traitement Familles Nombreuses de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Étranger d'un autre pays

Pour faire une demande de carte, il faut remplir un formulaire.

Accéder au
formulaire

(https://www.oui.sncf/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Consulter la notice en ligne

- [Notice explicative pour la constitution du dossier de demande de la carte Familles nombreuses](http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf) (http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf)

Ce document doit être accompagné des pièces suivantes :

- **Photo d'identité** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) récente pour chaque membre de la famille

- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance de chaque membre de la famille
- Photocopie de la carte de séjour en cours de validité
- Chèque de 19 € à l'ordre de la SNCF pour le paiement des frais de dossier

Le dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au Centre de traitement Familles Nombreuses de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Délai d'obtention

Le délai de délivrance de la carte après dépôt du dossier complet est d'environ 3 semaines.


Durée de validité

Vous avez au moins 3 enfants mineurs

La carte est valable pour 3 ans maximum sauf si le plus âgé des enfants mineurs atteint l'âge de 18 ans au cours des années suivant la demande. Dans ce cas, la date de validité est limitée à la date d'anniversaire de l'enfant.

Vous avez 5 enfants ou plus

La carte est valable 6 ans.

 **A noter** : des spécificités sont prévues pour les familles de nationalité étrangère en fonction de la durée de leur titre de séjour.

Pour plus d'informations, il faut se rapprocher de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet


Renouvellement

Conditions

La carte est renouvelée dès lors que la famille compte encore 1 ou 2 enfant(s) mineur(s).

Démarche

Pour renouveler la carte, il faut remplir un nouveau dossier dont le contenu (formulaire et pièces à joindre) est identique à la 1^{re} demande.


 **A noter :** la demande doit être envoyée au plus tôt 3 mois avant la date de fin de validité des cartes en cours.

Vous êtes français

Pour renouveler la carte, il faut remplir un formulaire.

Accéder au
formulaire

(<https://www.oui.sncf/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1>)

 Consulter la notice en ligne

- > [Notice explicative pour la constitution du dossier de demande de la carte Familles nombreuses](http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf) (http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf)

Ce document doit être accompagné des pièces suivantes :

- **Photo d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>) récente pour chaque membre de la famille
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance de chaque membre de la famille
- Chèque de 19 € à l'ordre de la SNCF pour le paiement des frais de dossier

Le dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au centre de traitement Familles Nombreuses de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Européen

Pour renouveler la carte, il faut remplir un formulaire.

Accéder au
formulaire ↗

(<https://www.oui.sncf/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1>)

☰ Consulter la notice en ligne

- > [Notice explicative pour la constitution du dossier de demande de la carte Familles nombreuses](http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf) ↗ (<http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf>)

Ce document doit être accompagné des pièces suivantes :

- **Photo d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>) récente pour chaque membre de la famille
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance de chaque membre de la famille
- Justificatif de nationalité (exemple : photocopie de la carte nationale d'identité) et un justificatif de résidence en France (exemple : photocopie de la facture d'électricité). En cas de résidence et travail en France, il faut en plus joindre un justificatif d'activité en France (exemple : photocopie du contrat de travail)
- Chèque de 19 € à l'ordre de la SNCF pour le paiement des frais de dossier

Le dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au Centre de traitement Familles Nombreuses de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) ↗ (<https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1>)

Étranger d'un autre pays

Pour renouveler la carte, il faut remplir un formulaire.

Accéder au
formulaire ↗

(<https://www.oui.sncf/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1>)

☰ Consulter la notice en ligne

- > [Notice explicative pour la constitution du dossier de demande de la carte Familles nombreuses](http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf) ↗ (<http://www.voyages-sncf.com/ext/editorial/pdf/famille/cfn-notice-explicative.pdf>)

Ce document doit être accompagné des pièces suivantes :

- **Photo d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>) récente pour chaque membre de la famille
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance de chaque membre de la famille
- Photocopie de la carte de séjour en cours de validité
- Chèque de 19 € à l'ordre de la SNCF pour le paiement des frais de dossier

Le dossier (formulaire et pièces à joindre) doit être envoyé au Centre de traitement Familles Nombreuses de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Conséquences sur les réductions et avantages

Si la famille compte encore 1 ou 2 enfant(s) mineur(s)

Le père, la mère et chaque enfant mineur conservent 30 % de réduction sur le réseau SNCF, mais ne bénéficient plus de réduction sur le réseau RATP.

Si tous les enfants sont devenus majeurs

La famille n'a plus le droit à la carte famille nombreuse. Toutefois, les parents qui ont au moins 5 enfants conservent à vie 30 % de réduction sur le réseau SNCF et 50 % sur le réseau RATP.

Perte ou vol

En cas de perte ou vol de la carte, un duplicata peut être délivré. Pour ce faire, il faut à nouveau remplir le formulaire de demande de carte famille nombreuse en y joignant les documents suivants :

- Déclaration de perte ou vol de la carte, délivrée par les services de police ou, sinon, une attestation sur l'honneur datée et signée mentionnant la perte ou le vol
- [Photo d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) récente
- Chèque de 19 € à l'ordre de la SNCF pour le paiement des frais de dossier

L'ensemble de ces documents doit être envoyé au Centre de traitement Familles Nombreuses de la SNCF.

Où s'adresser ?

- Centre de traitement Familles Nombreuses (SNCF) - 3635
Pour adresser votre demande de carte Familles Nombreuses

Par téléphone

3635

Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 22h

Appel gratuit + prix d'un appel

Par courrier

SNCF - Centre de traitement Familles Nombreuses

BP 20077

31839 PLAISANCE DU TOUCH Cedex

Par internet

Sur le [site de la SNCF](https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1) (https://secure.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1)

Textes de loi et références

- Décret n°80-956 du 1 décembre 1980 relatif aux réductions accordées aux familles nombreuses sur les tarifs de la SNCF (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063361)
- Réponse ministérielle du 31 juillet 1986 relative à l'extension dans le temps du bénéfice des réductions de la carte familles nombreuses (https://www.senat.fr/questions/base/1986/qSEQ860601500.html)

Services en ligne et formulaires

- Demander la carte famille nombreuse (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18434)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Site de la Carte familles nombreuses (https://www.carte-familles-nombreuses.fr/)
Ministère chargé des affaires sociales

- [Pays de l'Union européenne](http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)  (http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)
Commission européenne

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0